

N/REF: NT/ST N°213-2023

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
PLACE DE L'EUROPE ET RUE VICTOR HUGO**

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'organisation, d'une « Réception de Mariage » organisée par Monsieur KHAN Raphaël et Madame ISRAEL Léa du vendredi 25 Août 17h00 au lundi 28 Août 2023 07h00,

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cette manifestation il y a lieu de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1°

Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur la totalité du parking situé Place de l'Europe, devant le Foyer Culturel Gérard Léonard 54130 SAINT MAX, et sur la totalité de la Place de l'Europe sauf à ceux nécessaires à l'organisation de cette manifestation, du vendredi 25 Août 17h00 au lundi 28 Août 2023 07h00.

*Tous véhicules ne respectant pas cet arrêté pourra être verbalisé et être mis en fourrière.

ARTICLE 2°

La signalisation sera fournie et mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3°

Madame La Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de La Force Publique, les Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.

Pour le Maire empêché,

Jean-François MIDON



1^{er} Adjoint au MAIRE

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.